

SYNTHESE DU CAFE SOCIAL INTERPROFESSIONNEL

INTRODUCTION



Les associations professionnelles des professions sociales de niveau III ont accueilli en soirée-débat une cinquantaine de professionnels, étudiants ou chercheurs afin de débattre du contexte actuel du Travail Social en France.

Le projet de refonte du Travail Social souhaité par les pouvoirs publics provoquerait des changements profonds et mettrait à mal les fondements de nos métiers, leur histoire et leur construction – qu'ils soient plus anciens ou récents – ainsi que la garantie d'une qualité d'intervention auprès des usagers.

De plus, malgré les instances participatives et consultatives mises en place depuis 2013, la concertation fait défaut avec les acteurs concernés : travailleurs sociaux, cadres, employeurs et usagers.

Cette attaque aux métiers du travail social démontre également que nos métiers sont insuffisamment lisibles et reconnus dans l'espace public alors qu'ils participent grandement au maintien de formes de solidarités et à l'accès aux droits pour tous dans notre société.

Suite à ces constats, nous avons décidé d'organiser un café social interprofessionnel pour réunir les personnes concernées autour de tables rondes afin de recueillir leurs avis sur cette refonte et ses conséquences, de promouvoir la complémentarité et les spécificités de nos professions mais aussi porter leur parole à l'échelon national.

En voici la synthèse.



1. LA FORMATION : PREMIÈRE CIBLE DE LA REFONTE

• Une formation pratique remaniée

Pour les cinq filières de niveau III (ASS, ES, ETS, EJE, CESF), des formations déclinées en domaines de compétences dont deux « cœurs de métier » et deux « transversaux », s'articulent avec une formation théorique sur le principe de **l'alternance intégrative**. L'alternance est fondatrice de notre qualification professionnelle. L'alternance dite intégrative relie les enseignements théoriques et la pratique. Elle permet notre construction identitaire et **l'appropriation d'une posture professionnelle**.

Le 31 mars 2015, un nouveau cadre réglementaire instaure une

nouvelle forme d'alternance intégrative en proposant de **nouvelles modalités de stages** : diversification des lieux, des publics, des pratiques, des compétences.

Elle propose aussi un accueil successif de l'étudiant dans des structures différentes, un travail collectif des stagiaires autour d'une thématique centrale, une recherche de compétences liées à la gestion de l'action ainsi que la possibilité pour l'étudiant en manque de stage de se présenter à la certification, etc.

Les stages auront donc une durée plus courte et amèneront l'étu-

diant à développer des compétences diverses « touche à tout » mais éloignées du positionnement par métier. La question du rôle des professionnels accueillants et des compétences requises pour ces nouvelles modalités se pose.

Aussi, quel investissement et quels moyens dans les sites qualifiants pour mettre en œuvre ces stages « pluri professionnels » ? Et surtout, **quelle transmission de culture professionnelle et de savoirs faire** dans ce contexte de fusion généralisée des métiers du social ?

• Une ré-architecture de formation

Le projet de refonte propose une réorganisation de l'architecture des formations du niveau 5 au niveau 1 de qualification. Toutes les formations s'organiseraient en un **métier unique** et se composeraient d'un tronc commun (+/-50%), de spécialisations (+/-40%) et enfin de parcours optionnels (10%). Cette nouvelle organisation aurait un fort impact sur la notion **d'approche globale des situations** enseignée puis mise en œuvre sur le terrain quotidiennement.

Le parcours optionnel, pensé comme « facilitateur de première embauche » risque « d'enfermer » dans un domaine d'activité, de spécialiser des professionnels actuellement formés pour être polyvalents.

Si les futurs professionnels sont d'emblée spécialisés, nous ne pourrions pas éviter la multiplicité des intervenants constatée dans les rapports de la Commission Professionnelle Consultative.

A la condition de conserver les diplômes d'Etat et leurs spécificités, les participants aux débats n'ont pas d'opposition au maintien ou à la création de séquences de tronc commun au cours des formations.

Certains professionnels ou étudiants évoquent même le fait que **le travail en transversalité** aurait plus de sens en fin de formation car cette pluridisciplinarité est vécue et mise en œuvre lors des stages pratiques en autonomie.



L'intelligence collective en action.

2. RISQUE D'UNE FRAGILISATION DES OUTILS DE L'INTERVENTION SOCIALE

• La pluridisciplinarité mise en péril

Le travail pluridisciplinaire / partenariat / réseau contribue à la cohérence des accompagnements proposés aux personnes et à un **meilleur étayage** des situations par **des approches différentes et complémentaires**. Chaque professionnel apporte selon son métier, sa propre couleur et un regard spécifique qui aident et facilitent l'accompagnement des personnes. Nous pouvons ajouter que les travailleurs sociaux de niveau III ont une base de savoirs pluridisciplinaires qui se complètent, se juxtaposent ou s'éclairent lors des réunions d'équipe ou dans le cadre du partenariat.

Les professionnels et étudiants notent une différence entre les dynamiques inter professionnelles et la pluridisciplinarité : l'une représente pour eux une synergie, un processus qui peut évoluer et se constituer au fil du temps pour **adapter les réponses**, créer des outils communs, etc ; l'autre permet en plus, de **mutualiser les compétences** de chacun et d'ajuster les interventions sociales ou éducatives grâce à l'apport de l'équipe ou des partenaires.

Le projet de création d'un métier unique vient alors questionner la richesse de ce travail entre professionnels puisqu'il nie les spécificités de chacun. Quel avenir pour cet outil de l'intervention sociale et quelles conséquences sur la qualité d'accompagnement des personnes accueillies ? Les professionnels semblent unanimes sur ce sujet : **la diversité est une richesse**.

Cette refonte viendrait mettre à mal cette **construction inter-professionnelle** qui prend forme sur un territoire précis ayant ses propres caractéristiques, une histoire et des dynamiques singulières.

Ce travail de partenariat est inhérent à nos métiers car il permet, entre autres, de **chercher et créer des solutions plus adaptées** aux problématiques des personnes reçues dans les services.

*« Les professionnels
disent :
la pluridisciplinarité est
une richesse ».*

Deux points sont évoqués par les professionnels à ce propos notamment en lien avec la formation et les changements envisagés dans le projet de refonte. Certains rapportent que l'organisation actuelle forme déjà des professionnels différents par leur personnalité, leurs choix ou leur parcours de stages et leurs compétences antérieures, tandis que d'autres manifestent de **fortes inquiétudes** quant à la durée et au contenu du tronc commun qui ne permettrait pas d'approfondir une spécificité ou des méthodes spécifiques.

Au-delà du fait de différencier les professions, la volonté d'approfondir une **approche spécifique** ne signifie pas « spécialisation » à l'instar du domaine médical. Il est ici question du champ social et de « **l'agir ensemble** » afin de proposer aux personnes une **prise en compte globale** de leur problématique.

• Cloisonnement et non-reconnaissance des institutions



Des professionnels évoquent un **sentiment d'isolement** occasionné par le cloisonnement d'un certain nombre d'institutions, par la diversité des types d'employeurs qui **communiquent peu, mutualisent peu** leurs ressources et ne favorisent pas la lisibilité des modalités de prises en charge ou d'interventions. La majorité des professionnels ont le sentiment d'être confrontés à une « **non reconnaissance** » de leurs missions, de leur place et de leur valeur dans l'institution et dans la société. En effet, la valorisation et la connaissance des spécificités des différentes professions sociales sont très variables selon les structures

sociales, médico-sociales ou de la petite enfance. Le manque de lisibilité des professions peut aussi être imputable aux institutions : plusieurs n'explicitent pas suffisamment au public les missions spécifiques, tandis que d'autres souhaitent recruter des spécificités différentes pour diversifier les approches tout en donnant à tous **les mêmes missions**.

Les professionnels témoignent que dans ces cas-là, le travail est tout de même effectué de manière sensiblement différente, suivant l'approche et la formation initiale de chaque professionnel.

• Le secret professionnel en danger !

Valeur fondatrice du métier d'assistant de service social, le secret professionnel est avant tout ce qui apporte la crédibilité d'une fonction et **garantit la protection de la vie privée** du citoyen, en référence aux Droits de l'Homme. Il est également **d'ordre public** (ou d'intérêt général) car il permet un bon fonctionnement de la société par son caractère essentiel au bon fonctionnement d'une démocratie. **Outil de la relation d'aide** s'ajoutant aux techniques d'entretien, le cadre que fixe le secret professionnel **sécurise l'espace de confiance**, qui est renforcé par une posture de non jugement, d'écoute et d'empathie.

De ce fait, la manière dont le secret professionnel est mis en œuvre par le travailleur social ou l'institution est aussi un indicateur du **respect de la personne et de ses droits**. Ainsi, en cas de titre unique de travailleur social et de la suppression de titre réglementé d'assistant

de service social, qu'advient-il du secret professionnel par profession ?

Les professionnels remarquent sur leurs lieux de travail et notamment, dans les structures hospitalières ou médico-sociales que le **secret professionnel médical** est plus strictement respecté que dans les structures sociales. Le respect du secret professionnel est également mis à mal par le fonctionnement interne des structures et le traitement informatique des données nominatives qui **n'est pas suffisamment protecteur** pour la vie privée des personnes accompagnées.

Les débats sur ce point ont révélé une **connaissance incomplète** des professionnels quant aux sanctions, à l'utilité et à la mise en œuvre du secret professionnel dans le quotidien. Certains se questionnent sur le caractère « disproportionné » de la sanction péna-

le, d'autres affirment que ces sanctions sont primordiales et marquent **l'importance de l'application du secret professionnel**. Il est à noter que le secret professionnel « par mission » réduit la responsabilité individuelle et renforce l'idée d'appartenance institutionnelle.

La suppression du secret par profession est donc un risque de **dissolution de la responsabilité** et pose une **question éthique** vis-à-vis de notre place face à l'utilisateur. Si toutes les professions sociales de niveau III demandent à être soumises au secret professionnel, cela deviendra plus clair pour les usagers et favorisera une meilleure compréhension dans l'équipe pluridisciplinaire ou entre partenaires, car l'impossibilité de partager toutes les informations est parfois mal vécu ou mal perçu.

3. TITRE UNIQUE DE « TRAVAILLEUR SOCIAL » = DISPARITION DES IDENTITÉS PROFESSIONNELLES ?

Les participants ont manifesté leur **attachement à leur identité professionnelle**. C'est le plus souvent une **question fondamentale de choix de métier**. Le choix de la **relation directe à l'utilisateur** est un argument premier : « *on n'a pas cherché à être cadre ou coordinateur* ». Il existe une véritable crainte pour les « niveau 3 » de devoir s'éloigner de l'utilisateur s'il y a « refonte ».

Les professionnels s'interrogent sur la raison qui amène les autorités publiques à remettre en cause de manière profonde des spécificités de métier qui ont construit des liens et des complémentarités dans le temps afin de proposer une qualité de service aux usagers. En « simplifiant » nos professions sociales et les formations qui y conduisent, nous constatons un risque fort de **brader la qualité de service** à l'utilisateur, la qualité d'accompagnement.

En effet, selon le dernier projet voté par la CPC, les professionnels qui interviendront dorénavant auprès des publics seront formés pendant **seulement deux ans dont un seul stage de huit mois**. Cette nouvelle configuration de formation représenterait une perte considérable dans le processus de professionnalisation, pour l'acquisition des compétences en termes de savoirs, de savoirs faire et de savoirs être ainsi que dans la construction du **positionnement professionnel**.



Pour conclure...

Cette synthèse se veut **représentative** du contenu des débats et **porte-parole** des participants à ce café social interprofessionnel. Nous ne pouvons en retenir que l'essentiel et notamment relever des **points d'inquiétudes** émis par l'ensemble des professionnels, étudiants ou chercheurs présents :

- Les éducateurs (trices) de jeunes enfants en particulier redoutent la perte du seul métier spécialisé dans l'éducation de la petite enfance, qui représente un **enjeu actuel de société** à savoir l'accompagnement de l'enfant et de la parentalité. La méthode et les missions des EJE auprès des familles et des enfants nécessitent des connaissances et des techniques spécifiques qui requièrent **temps et moyens**.

- L'ensemble des professionnels dénonce un risque majeur de « **nivellement par**

le bas », de **perte d'expertise** et de cantonnement à une **fonction d'exécutants**. Nous craignons à terme une déqualification importante dans le travail de relation à l'autre, puisque les actuels niveaux III deviendraient coordinateurs de projets ou chargés de mission. Ainsi, la relation directe auprès des publics accompagnés serait prioritairement l'apanage de professionnels moins formés et moins qualifiés.

- Une proposition a émergé de l'ensemble des débats : **étendre le secret professionnel par profession** à l'ensemble de nos spécificités et aussi prendre le temps de construire une réflexion approfondie sur ce sujet mis en pratique de manières diverses. Son extension dans le cadre de la réforme peut être l'occasion de le revaloriser ou le réaffirmer.

« **Le secret du respect, c'est le respect du secret professionnel** » dit Jean Maisondieu. Cette citation illustre bien le lien entre la place centrale de l'utilisateur dans l'intervention sociale et l'importance du respect du secret professionnel.

- Enfin, ce projet nous rappelle l'importance de **la communication sur nos métiers, leurs spécificités**, leur histoire, leur construction ainsi que leur utilité, leur fonction dans la société et dans le maintien des solidarités. Les personnes concernées par ce projet de refonte ressentent un décalage certain entre les constats faits par le gouvernement et la CPC qui peuvent parfois converger avec les leurs et les solutions drastiques mises en chantier.

L'une des réponses semble être le dialogue, la concertation et la participation des professionnels, étudiants, formateurs et employeurs du social à l'amélioration de ce qui fonde et ce qui forme les métiers du travail social.



POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR ADHÉRER..

Retrouvez-nous sur le web ou contactez les sections locales :



ANAS LR : anas.fr / 06 25 39 10 50 / anaslanguedocroussillon@gmail.com

France ESF LR : arpesfl.wordpress.com / 06 79 95 67 26 / arpesf.lr@laposte.net



FNEJE Hérault : fnejeherault.canalblog.com / 07 81 86 88 53 / fneje-herault@fneje.fr

ONES : ones-fr.org / 06 15 21 04 03

« Nous pourrions travailler partout..

... mais serons-nous vraiment compétents quelque part ? »